





 MESURES MISES EN PLACE	SÉLECTION RETRAITE	DIRECTIVES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC OU DU CANADA
Prise de température de toute personne accédant la résidence (employés, visiteurs autorisés, résidents)	X	
Mise en place d'un programme de soutien psychologique aux résidents	X	
Conclusion d'un partenariat avec Telus Santé pour offrir à nos résidents et employés un service de télémédecine à la fine pointe de la technologie	X	
Les employés doivent se changer avec des vêtements fraîchement lavés dès leur arrivée à la résidence	X	X
Octroi de la prime de 4 \$ pour nos préposés(es) aux bénéficiaires	X	X
Octroi de la prime de 8 % pour nos infirmiers(ères) en complexe	X	X
Octroi de la prime de 4 % pour nos employés en complexe	X	X
Mise en place d'un mécanisme permettant d'assurer la livraison aux résidents de produits ou de biens, sans qu'ils leur soient remis directement pour les complexes situés dans une zone régionale rouge	X	X
Respecter la règle de distanciation sociale de 2 mètres à l'extérieur et à l'intérieur de la résidence (marqueurs au sol à l'intérieur et à l'extérieur de la résidence)	X	X
Port obligatoire du masque pour tous les employés en complexes, dans toutes les zones de la résidence, même celles uniquement dédiées aux employés	X	X
Port d'un masque ou d'un couvre visage obligatoire pour les résidents lorsqu'ils quittent leur unité locative	X	X
Les employés doivent seulement travailler auprès de résidents ayant le même statut infectieux, c'est-à-dire qu'il travaille soit auprès de cas probables, confirmés ou en investigation de COVID-19 OU soit auprès des cas négatifs ou sans facteur de risque	X	X
Protections gouttelettes/contact avec protection oculaire requises lorsque les intervenants sont en contact (à moins de 2 mètres) avec des résidents suspectés ou confirmés à la COVID-19	X	X
Port de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) par chacun des employés oeuvrant auprès des cas probables ou confirmés de COVID-19 et validé par un professionnel du CISSS ou du CIUSSS, selon ce qui est convenu	X	X
Respect des directives particulières émises en matière de réanimation cardiorespiratoire (RCR) en contexte de COVID-19	X	X
 ISOLATION		
Isolation obligatoire de 14 jours des employés présentant des symptômes de toux et de fièvre	X	X
Isolation obligatoire de 14 jours des employés ayant voyagé	X	X
Isolation volontaire de 14 jours des résidents ayant voyagé + service d'accompagnement pour ceux qui ne voudraient pas s'isoler, le cas échéant	X	
Protocole de mise en quarantaine pour les résidents, lorsque des résidents ou des employés sont en attente de résultat de test	X	
Protocole d'isolation de 14 jours pour les résidents qui réintègrent la résidence après un séjour de plus de 24 h à l'hôpital (et qui ont reçu un test négatif de la COVID-19)	X	X
 DOCUMENTS		
Concentration des entrées et des sorties afin que les résidents, visiteurs et employés puissent compléter le registre	X	
Recensement des résidents ayant voyagé et suivi de leurs symptômes, le cas échéant	X	
Recensement des employés ayant voyagé et suivi de leurs symptômes, le cas échéant	X	
Affichage quotidien des mises à jour et informations clés pour résidents	X	
Procédures précises données aux nouveaux résidents devant aménager ou déménager	X	
Vigie de l'état général et de la condition de chacun des résidents (+ tenue d'un registre des informations)	X	X
 PROCHES AIDANTS		
<p>Permission octroyée aux personnes proches aidantes significatives de fournir du soutien aux résidents (à compter du 11 mai 2020), sous certaines conditions</p> <p>Les critères suivants sont en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> En zone rouge, prise de rendez-vous obligatoire et coordination de la résidence obligatoire (veuillez communiquer avec l'administration de la résidence pour plus d'informations) ; Aide-mémoire avec les mesures à prendre pour les proches aidants incluant des liens pour de la formation sera remis ; Le formulaire de consentement doit être signé avant l'arrivée à la résidence ; Prise de la température, à l'entrée de la résidence ; Tenue d'un registre des personnes proches aidantes, incluant les dates de visites ; Accès octroyé uniquement de la réception de la résidence jusqu'à l'appartement du résident ; Interdiction de se rendre dans les espaces communs de la résidence ; Accès refusé aux personnes proches aidantes qui présentent des symptômes liés à la COVID-19, qui ont voyagé au cours des 14 derniers jours ou qui ont été en contact avec : <ul style="list-style-type: none"> une personne ayant été déclarée pour la COVID-19 et en attente de résultats au cours des 14 derniers jours ; une personne ayant été testée positive à la COVID-19 au cours des 14 derniers jours ; une personne ayant voyagé au cours des 14 derniers jours. Port obligatoire d'un masque, dès l'accès à la résidence, et port d'un équipement de protection individuel (gants et jaquette) selon la condition du résident ; Port obligatoire de vêtements fraîchement lavés (n'ayant eu aucun contact avec d'autres personnes avant l'arrivée à la résidence) ; Respect des mesures de distanciation sociale (2 mètres) ; Interdiction de demeurer dans l'appartement du résident si des interventions médicales générant des aérosols sont réalisées ; Limite d'un proche aidant à la fois par appartement en zone rouge. 	X	X
 VIE EN RÉSIDENCE		
Gel antibactérien à utiliser pour tous les résidents, les visiteurs autorisés et les employés à l'entrée de la résidence ainsi qu'aux aires de stationnement intérieurs pour les résidents et employés	X	X
Fréquence accrue du nettoyage et de la désinfection des surfaces souvent touchées	X	X
Sensibilisation des locataires commerciaux et des sous-traitants en construction aux mesures d'hygiène à mettre en place en résidence	X	
Plusieurs affiches de rappels sanitaires et d'hygiène (résidents, visiteurs autorisés, employés en cuisine)	X	X
Formation donnée sur l'hygiène des mains à tout le personnel	X	X
Mise en place de stations d'hygiène des mains à l'entrée de la résidence ainsi que le matériel requis pour respecter l'hygiène et l'étiquette respiratoire dans la cafétéria	X	X
Respect des mesures de distanciation physique, notamment, le respect d'une distance de 2 mètres entre les résidents entre eux, entre le personnel et les résidents et entre les membres du personnel	X	X
Installation de pastilles de signalisation et de plexiglass dans les complexes	X	X
Livraisons permises à la réception et désinfection/quarantaine des colis en zone rouge	X	
Accès aux commerces de la résidence permis (pour les résidents seulement). En zone rouge, respect rigoureux des consignes sanitaires et vérification de leur application	X	
 VISITES DE PERSONNES QUI NE SONT PAS DE LA FAMILLE ET QUI N'ENTRE PAS DANS LA DÉFINITION D'UNE PERSONNE PROCHE AIDANTE		
Interdiction aux visiteurs de circuler dans les espaces communs	X	X
Visites intérieures et extérieures interdites en zone rouge (sauf pour les membres de la famille)	X	X
Invités, uniquement dans l'unité du résident (maximum de 10 personnes provenant de 3 ménages et respect du 2m entre chaque invité), en zone verte ou jaune	X	X
Invités, uniquement dans l'unité du résident (maximum de 6 personnes provenant 2 ménages et respect du 2m entre chaque invité) en zone orange	X	X
Visites de bénévoles interdites en zone rouge	X	X
 SORTIE DE LA RÉSIDENCE		
En tout temps, interdiction de sortie pour les résidents qui ont reçu un test positif, qui ont des symptômes ou qui sont en attente de résultats de la COVID-19	X	X
Respect des mesures de distanciation physique, notamment, le respect d'une distance de 2 mètres entre les résidents entre eux, entre le personnel et les résidents et entre les membres du personnel, lorsque possible	X	X
Respect de la procédure de lavage des mains par les résidents à la sortie et à l'entrée de la résidence, ainsi que dans les aires de stationnement (à l'entrée des ascenseurs)	X	
Établissement d'un protocole pour coordonner les visites des proches à l'extérieur, afin d'éviter les rassemblements	X	
Sorties essentielles seulement (livraisons privilégiées) en zone rouge et limite de la fréquence des sorties en zone orange	X	X
Maximum de 10 personnes (3 ménages) pour les rencontres extérieures (zone verte et jaune)	X	X
Maximum de 6 personnes (2 ménages) pour les rencontres extérieures (zone orange)	X	X